

## STAY ALERT ▶ CONTROL THE VIRUS ▶ SAVE LIVES

Cette liste reprend surtout les formes de soutien les plus importantes pour les sociétés, indépendants, et particuliers. Elle n'entre pas dans les détails de toutes les initiatives gouvernementales. Ne seront par ailleurs pas reprises ci-dessous les mesures des fédérations d'entreprises, des œuvres de charité, ou d'autres organisations non-gouvernementales. L'ensemble des mesures relatives aux sociétés ou indépendants est rassemblé sur un [site web](#) particulièrement complet.

### A. SOCIÉTÉS

#### *i. Chômage technique*

En l'absence de mécanisme de chômage technique au Royaume-Uni, et vu que les allocations de chômage traditionnelles correspondent à un montant forfaitaire qui n'est pas lié au dernier salaire, le gouvernement UK a dû mettre sur pied un système entièrement nouveau, le ***Coronavirus Job Retention Scheme*** (CJRS). Les entreprises britanniques ont ainsi pu obtenir du gouvernement une **subvention destinée à payer 80% du salaire (avec un plafond de £2.500/mois) de leurs travailleurs qui ont été mis en sont au chômage technique depuis début mars** en raison de la crise sanitaire et ce, afin d'éviter leur licenciement. **Aucune autre forme de travail rémunéré n'était autorisée** pendant ce chômage technique (appelé 'furlough' au UK) et sa **durée devait être de trois semaines minimum**.

À l'origine prévu jusqu'à la fin du mois de mai, le Ministre des Finances, Rishi Sunak, **l'a prolongé une première fois jusque fin juin et une deuxième fois jusqu'au 31 octobre**. Cependant, dès le **mois de juillet, le système est devenu plus flexible dans le but d'inciter les travailleurs à revenir peu à peu sur leur lieu de travail. De manière graduelle l'Etat a diminué sa prise en charge, que ce soit sur la partie salaire, les contributions sociales ou les contributions en matière de retraite, obligeant les employeurs à prendre peu à peu le relais**.

Malgré cette intervention de l'Etat sans précédent le Ministre rappelle fréquemment que le gouvernement ne pourra sauver chaque emploi. Bien que le système n'ait pas de limite budgétaire, le Ministre a introduit une **date butoir pour l'inscription de nouveaux employés au programme**. Depuis le 10/06/2020 les employeurs ne peuvent en effet plus bénéficier du système pour payer un employé qui ne serait pas déjà inscrit. **Actuellement 8,7 millions de travailleurs UK (un quart de la population active salariée) travaillant pour 1,1 million de sociétés en bénéficient. Le coût aux contribuables fut estimé à £10,5 milliards par mois** (soit l'équivalent des frais des soins de santé).

#### *ii PROGRAMME DE RELANCE DE L'EMPLOI : KICKSTART JOBS.*

À mesure que les mesures de confinement s'assouplissent, le Royaume-Uni entre peu à peu dans une deuxième phase de sortie de crise. L'urgence sanitaire

est toujours bien réelle mais le gouvernement s'attelle maintenant à la relance de l'économie. En dépit des mesures de chômage technique sans précédent, on comptait déjà 2,6 millions de chômeurs en juin.

Les jeunes en particulier ont encaissé l'onde de choc. Cela n'est pas surprenant lorsqu'on sait qu'ils occupent principalement les secteurs qui ont été les plus durement touchés par le confinement (les loisirs, les voyages, l'hôtellerie et le commerce de détail). Si on ajoute à cela le fait que des centaines de milliers de diplômés universitaires ont entamé leur première recherche d'emploi cet été, tout porte à croire que le marché du travail post-coronavirus sera le marché du travail le plus difficile depuis des décennies. Le risque est donc bien réel de voir une génération entière s'enliser dans un chômage de longue durée.

Pour contrer cette crise annoncée d'un chômage de masse, le ministre des finances, Rishi Sunak a lancé le programme « Kickstart Jobs » qui vise à protéger et à soutenir les jeunes adultes sur un marché du travail rendu difficile à la suite du confinement, en les aidant à se remettre au travail et en amortissant ainsi les effets économiques de la pandémie sur les générations futures.

### **Comment fonctionne le régime ?**

Le gouvernement souhaite aider les entreprises qui embauchent de jeunes adultes pendant 6 mois au moins, en payant 100% de leur salaire (au salaire minimum national) pour 25 heures de travail par semaine sur cette période de six mois. Les participants peuvent donc s'attendre, en fonction de leur âge, à gagner entre 455 £ et 820£ par mois.

En pratique, les employeurs recevront des employés payés par le gouvernement pendant six mois. L'objectif est qu'en allégeant les coûts de l'emploi et de la formation des jeunes adultes (généralement moins expérimentés), cela incitera les entreprises à embaucher des jeunes.

Le programme sera géré par Jobcentre (FOREM Britannique) qui aura la charge de faire coïncider le/la bon(ne) candidat(e) avec la bonne offre d'emploi. Il y aura donc une sélection. Si tout va comme prévu, le programme pourrait mettre au travail quelques 350 000 jeunes. L'espoir est que les entreprises continuent d'employer leurs jeunes adultes après les six mois de stage payés par l'Etat. Pour cela, il faudra, bien entendu que l'économie aille mieux et de toute manière, quoi qu'il arrive, ces jeunes sortiront de ce stage avec une formation de haute qualité et une première expérience en poche, ce qui facilitera la suite de leur carrière. Et, bien sûr, plus il y a de gens qui travaillent, plus l'économie est forte. À cet égard, le système Kickstarter, qui est censé coûter quelques 2 milliards de livres, peut être considéré comme un investissement dans l'économie.

### **iii. Programmes d'emprunts garantis par l'État**

Si les problèmes de *cashflow* devaient malgré cela quand même survenir les PME (**max. £45 millions de chiffre d'affaires**) « viables à long terme », c'est-à-dire bénéficiant d'une notation suffisante avant la crise, pourront bénéficier du **Coronavirus Business Interruption Loan Scheme** (CBILS). Il s'agit d'emprunts bancaires accordés par une des 40 institutions accréditées allant **jusqu'à £5 millions et garantis à hauteur de 80% par l'État** (par l'intermédiaire de la *British Business Bank*). Par ailleurs, les **frais liés à l'emprunt et aux douze premiers mois d'intérêts seront payés par les fonds publics**. Au 31/05/2020 89.724 demandes ont été introduites dont 45.843 furent pour l'instant approuvées totalisant £8,92 milliards.

Le CBILS a ensuite été étendu aux entreprises ayant un **chiffre d'affaires de plus de £45 millions** mais qui n'entrent pas en ligne de compte pour l'achat d'obligations commerciales par la Banque d'Angleterre (voir infra). Le **Coronavirus Large Business Interruption Loan Scheme** (CLBILS) prévoit des emprunts bancaires garantis aux mêmes conditions que le CBILS allant **jusqu'à £25 millions pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est entre £45 millions et £250 millions. Pour les sociétés qui excèdent £250 millions de chiffre d'affaires des emprunts représentant jusqu'à 25% de leur chiffre d'affaires avec un maximum £200 millions sont disponibles**. Les sociétés empruntant au-delà de £50 millions devront toutefois respecter certaines conditions dont notamment le gel du paiement de bonus et de dividendes ainsi que du rachat de parts dans la société, qui n'avaient pas été convenus au préalable. Au 31/05/2020 579 demandes ont été introduites dont 191 furent déjà approuvées pour une valeur totale de £1,11 milliard.

La question d'une **garantie à 100%** (à l'instar de l'Allemagne et de la Suisse) s'est longuement posée. Le risque étant que les banques ne prêtent plus l'attention nécessaire à l'analyse des dossiers vu l'absence de risque en leur chef et les acceptent trop aisément. Finalement le Ministre des finances a tranché en lançant le **Bounce Back Loans Scheme** (BBLs) qui permet aux sociétés de contracter des emprunts allant de **£2.000 à £50.000 aux mêmes conditions que pour le CBILS et le CLBILS mais entièrement garantis par l'État**. Si en théorie toutes les entreprises peuvent en bénéficier, peu importe leur chiffre d'affaires, ce sont **surtout les petites sociétés qui en font usage**. Le programme est **également ouvert aux indépendants** (voir infra). De loin le programme le plus populaire ayant détourné de nombreuses demandes du CBILS, 873.192 dossiers BBLs furent introduits dont 699.354 ont été acceptés représentant £21,29 milliards d'emprunts à la date du 31/05/2020.

Les jeunes entreprises prometteuses (**start-ups**) qui en début de vie investissent beaucoup et n'ont que peu de rentrées pourront bénéficier d'une assistance adaptée. Le **Future Fund**, un fonds d'investissement de £500 millions, sera **constitué à parts égales par le gouvernement et le secteur privé**. Il s'agira d'emprunts allant de **£125.000 à £5 millions qui seront convertis en parts dans la société dès la prochaine levée de fonds ou à la fin du délai de remboursement** si la *start-up* ne rembourse pas l'emprunt. Pour en bénéficier la société en question ne peut pas être listée en bourse, doit avoir levé £250.000 auprès d'investisseurs tiers au cours des cinq dernières années, et **doit elle-même trouver un investisseur prêt à injecter la moitié de la somme totale** de l'emprunt. 464 demandes furent introduites à ce jour.

#### **IV. Aide aux entreprises exportatrices**

Le crédit commercial, généralement considéré comme un risque faible, avec de faibles taux de défaut de paiement est cependant vulnérable aux chocs financiers. Ainsi, la crise financière de 2008, a généré un manque à gagner de 1 000 milliards de dollars en rendant l'accès des PME à cette forme de crédit beaucoup plus difficile. Aujourd'hui, certains craignent que la pandémie n'engendre une pénurie semblable. En avril, le Financial Times rapportait que *« le crédit commercial semble s'assécher de plus en plus rapidement, alors que les banques internationales réévaluent les risques et que les prêteurs locaux dans certains pays ont du mal à accéder à la liquidité en dollars »*.

Pour répondre à ce défi, UK Export Finance, l'agence britannique du crédit à l'exportation, a adopté une approche pragmatique dans le but de soutenir les entreprises pendant cette période.

#### **UKEF apporte sa garantie aux banques des entreprises exportatrices :**

Par son intermédiaire, les entreprises britanniques peuvent obtenir une garantie pouvant aller jusqu'à 80 % des prêts bancaires accordés aux exportateurs qui rencontrent des difficultés de trésorerie. De plus, UKEF peut également, dans certains cas, soutenir les clients étrangers des entreprises exportatrices britanniques.

#### **Police UKEF – assurance-crédit**

Plus de 230 000 entreprises ont exporté des biens et services du Royaume-Uni l'an dernier et plus de 95% d'entre elles étaient des PME. La pandémie de coronavirus induit un risque réel de non-paiement pour les exportateurs et d'augmentation significative des primes des assurances-crédits. S'assurer contre le non-paiement permet aux exportateurs britanniques de poursuivre leur commerce et d'offrir des conditions de paiement plus souples aux acheteurs étrangers.

C'est ainsi que UKEF a annoncé l'élargissement du champ d'application de sa police d'assurance à l'exportation (EXIP) aux transactions avec l'UE, l'Australie, le Canada, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. Les exportations du Royaume-Uni vers ces marchés ayant totalisé 499 milliards £ l'an dernier, soit 74 % de toutes les exportations britanniques. Cette initiative vise à soulager les entreprises préoccupées par l'impact du coronavirus sur leur activité à exporter en toute confiance, en offrant une assurance qui peut couvrir jusqu'à 95 % de la valeur d'un contrat d'exportation.

L'assurance proposée couvre à la fois le risque de non-paiement en raison de l'insolvabilité du client de l'exportateur britannique et le cas où des actions gouvernementales rendaient impossible l'exécution du contrat.

Graham Stuart, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a déclaré que : *« Les exportations jouent un rôle crucial dans notre économie et il est juste que les entreprises britanniques qui font du commerce international soient protégées en cette période difficile... C'est pourquoi nous offrons à ces entreprises une garantie qu'elles seront payées, afin qu'elles puissent continuer à exporter avec confiance et soutenir l'économie britannique. »*

L'UKEF étend sa couverture aux pays qui étaient auparavant exclus du régime après que la Commission européenne ait assoupli les règles relatives à la fourniture d'une assurance-crédit à l'exportation à court terme.

La British Exporters Association (BExA) a déclaré que si la réponse du gouvernement à l'impact de la pandémie sur les entreprises « a été positive dans le message, elle a fait cruellement défaut dans sa mise en œuvre. »

#### **iv. Congés maladie**

Au Royaume-Uni les congés maladie (**Statutory sick pay** - SSP) ne sont payés en principe qu'à partir du quatrième jour et à condition que l'employé gagne un minimum de £120 par semaine. L'indemnité payée standard s'élève à £95,85 par semaine (l'employeur peut décider de payer plus). Une des premières mesures prises pour soutenir les particuliers dans le cadre de l'épidémie était la modification des règles pour que quiconque empêché de travailler en raison du coronavirus (malade, en quarantaine car vivant avec quelqu'un présentant des symptômes, ou personne à risque contrainte de rester chez elle) touche le SSP **dès le premier jour d'absence**. Attention, ces règles peuvent différer si le travailleur est malade en raison d'un séjour dans un pays considéré comme étant « à risque » par les autorités britanniques ou en raison d'un déplacement considéré comme non-essentiel.

Les **employeurs ayant moins de 250 employés** peuvent par ailleurs **recupérer auprès du gouvernement jusqu'à deux semaines de SSP** standard (£95,85/semaine) par employé qui en aurait bénéficié. L'introduction du CJRS (voir §2) et du confinement avaient diminué l'importance de ce soutien mais la reprise graduelle du travail devrait rendre ce remboursement pertinent à nouveau.

#### **iv. Suspension et exemption taxes et impôts**

Le paiement de **différents taxes et impôts est suspendu** en raison de l'épidémie. Les versements de la **TVA** dus du 20/03/2020 au 30/06/2020 doivent avoir lieu le 31/03/2021 au plus tard. Les **paiements anticipatifs d'impôt sur les revenus** que les indépendants surtout doivent effectuer deux fois par an peuvent être repoussés jusqu'au 31/01/2021.

Il existe au Royaume-Uni une taxe appelé '**Business Rates**' liée à l'occupation d'une **propriété 'non-domestique'**. Elle vaut pour les commerces mais également pour les bureaux, les usines, les salles de spectacle, les maisons de vacances, etc. et est calculé sur base de la surface occupée. Pour l'année fiscale 2020-2021 **sont exemptés de cette taxe les commerces, l'HoReCa, les salles de cinéma ou de concert, les crèches, les clubs de sport et autres centres de bien-être.**

#### **v. Subventions**

A côté des exemptions de *Business Rate*, des subventions prenant la forme de paiements forfaitaires uniques furent créés. Certains des établissements actifs dans les domaines mentionnés au point précédent peuvent bénéficier du **Retail, Hospitality and Leisure Grant Fund** (RHLGF). La somme est de **£10.000 si la valeur cadastrale de leur propriété est inférieure à £15.000, et de £25.000 si la valeur cadastrale se situe entre £15.000 et £51.000**. Les entreprises aux propriétés qui excèdent ce plafond ne peuvent en bénéficier.

Le **Small Business Grants Fund** (SBGF) prévoit pour les sociétés bénéficiant déjà de certains avantages en raison de leur petite taille (*Small Business Rates Relief* ou *Rural Rates Relief*) un **paiement unique de £10.000**.

#### **vi. Efforts de la Banque d'Angleterre**

La Banque d'Angleterre (*Bank of England* – BoE) a contribué à l'effort collectif en **réduisant son taux d'intérêt directeur de 0,25% à 0,10%**, un niveau historiquement bas.

Pour transmettre cette baisse du taux d'intérêt directeur à l'économie réelle la BoE a mis en place le **Term Funding Scheme with additional incentives for Small and Medium-sized Enterprises**. Ce programme offre aux **banques commerciales la possibilité de se financer auprès de la BoE à des conditions avantageuses leur permettant à leur tour d'offrir - aux PME surtout - des emprunts à des taux proches du taux d'intérêt directeur** et à des coûts réduits.

La BoE prévoit également de soutenir directement le secteur privé. Via le **Covid Corporate Financing Facility** (CCFF) la BoE peut **acheter de la dette commerciale** (« *commercial paper of up to one-year maturity* ») à des conditions similaires à celles qui prévalaient avant la crise et seulement si la société était en bonne santé financière à cette époque (sur base de sa notation avant mars 2020). Pour être éligible à ce programme la société doit avoir des **activités économiques réelles au Royaume-Uni**, mesurées sur base d'une série de critères dont l'emploi, la forme juridique, la clientèle, les revenus, etc. Les **obligations doivent être d'£1 million minimum**. Ce programme vise donc les plus grandes entreprises. Au 03/06/2020 £16,19 milliards de dettes commerciales émises par 53 sociétés (dont de [très grands noms](#) de l'économie UK) sont détenus dans le cadre de ce programme. Il s'agit d'une fraction des £67,7 milliards que la BoE peut acheter à ce titre. 251 entreprises ont formellement été approuvées pour y participer ou sont en passe de l'être.

Les **réserves de capitaux** que les **banques** étaient tenues de maintenir depuis la crise financière (*countercyclical capital buffer*) **ont été revues à la baisse** afin qu'elles puissent injecter jusqu'à £190 milliards de plus dans l'économie réelle.

Avant d'aborder les dispositions propres à l'un ou l'autre secteur, voici un **tableau reprenant les mesures mentionnées ci-dessus et les sociétés y ayant droit** :

Firm Size	Turnover < £45m	Turnover > £45m	Investment grade
Bounce Back Loans (up to £50,000)	X	X	X
Coronavirus Business Interruption Loan Scheme (CBILS)	X		
Coronavirus Large Business Interruption Loan Scheme (CLBILS)		X	X
Covid Corporate Financing Facility (CCFF)			X
Job Retention Scheme	X	X	X
Business Grants (dependent on rateable value of the property)	X	X	X
VAT deferrals	X	X	X
Covering the cost of statutory sick pay	X	X	X
Future Fund (only if VC funded)	X	X	

### **vii. Mesures sectorielles**

Les **PME actives dans la recherche et le développement** pourront profiter de £500 millions de subsides et d'emprunts additionnels par l'intermédiaire de l'agence gouvernementale **Innovate UK**. Les 2.500 'clients' existants en seront les premiers bénéficiaires mais +/- 1.200 nouvelles entreprises se verront offrir chacune £175.000.

Le secteur de la **pêche et de la pisciculture** recevra des subventions à hauteur de **£9 millions** alors qu'**£1 million sera destiné à aider les pêcheurs à vendre leurs prises localement** (vu la baisse de la demande de l'HoReCa et des marchés étrangers).

Les **compagnies maritimes assurant des liaisons essentielles** entre le Royaume-Uni et l'Irlande, la République d'Irlande, ou le continent, ainsi que celles reliant les îles britanniques principales aux petites îles (Wight et Scilly) pourront bénéficier de soutien financier. Plusieurs opérateurs naviguant vers le continent européen auraient ainsi bénéficié d'un soutien de la part du gouvernement UK. En ce qui concerne notre pays il s'agirait des routes reliant Zeebrugge à Hull, Kilingholme, Teesport, et Tilbury.

Les **sociétés de bus** bénéficieront de £167 millions additionnels de subventions afin de maintenir leurs opérations. Les **compagnies aériennes** pourront aussi solliciter l'aide du gouvernement mais cela se fera au cas par cas, en toute discrétion, et uniquement en dernier ressort. *British Airways* a déjà annoncé ne pas vouloir faire appel à cette aide sur mesure du gouvernement malgré les problèmes financiers auxquels la compagnie fait face.

Plus récemment, en août, l'action « **eat out to help out** » a été lancée pour venir en aide au secteur de la restauration. Pour relancer ce secteur et inciter les clients à retourner au restaurant, le gouvernement britannique a pris en charge 50% de l'addition avec un maximum de 10£ par convive (hors boissons alcoolisées) du lundi au mercredi. Plus de 100 millions de repas ont bénéficié du système en août. Le secteur souhaite bien entendu la poursuite de l'initiative mais le gouvernement n'a pas suivi à ce jour.

## B. INDÉPENDANTS

Certaines mesures mentionnées ci-dessus (BBLs et délai de grâce pour le paiement anticipé de l'impôt sur les revenus) profitent aussi aux indépendants.

La perte de revenus est cependant le point le plus problématique.

C'est pourquoi, depuis la fin mars et à l'instar du CJRS, le **Self-employment Income Support Scheme** (SISS) leur a permis aux indépendants de bénéficier de **80% de leurs revenus mensuels moyens calculés sur base des trois dernières années, avec à nouveau un plafond de £2.500/mois**.

Tout comme le CJRS le SISS est également **prolongé de trois mois**. Au total, quelque 2,7 millions d'indépendants en ont bénéficié, pour environ 7,8 milliards de £ décaissés.

Cependant ce système a été fort critiqué en raison de son champ d'application perçu comme étant trop limité. Par exemple, les indépendants récemment établis à leur compte, les indépendants dont les bénéfices excèdent £50.000 par an ou encore les directeurs de microentreprises se payant uniquement par la distribution de dividendes étaient exclus du système.

Sans surprise, le gouvernement britannique a donc été confronté à une nouvelle demande d'extension de l'aide réservée aux travailleurs indépendants, dans la deuxième phase actuelle du plan de sortie de crise du gouvernement.

Un nouveau plan d'aide a donc été décidé et c'est ainsi que depuis le 17 août 2020, les travailleurs indépendants qui gagnent jusqu'à 50 000 £ par an peuvent bénéficier d'une indemnité, payée en une seule fois, et pouvant aller jusqu'à 6570£ visant à couvrir toute perte de revenus subie suite à la pandémie de Covid-19 depuis le 14 juillet 2020.

Cela a permis au Ministre des Finances, Rishi Sunak, de déclarer que le nouveau programme visait à protéger les revenus des indépendants contre les conséquences économiques de la pandémie : *« Notre précédent programme d'aide est venu en soutien à des millions de travailleurs indépendants, dont l'activité est cruciale pour notre économie ... Par cette nouvelle initiative, il est clair que leurs moyens de subsistance resteront protégés tandis que nous poursuivons notre chemin vers la reprise économique et le retour à la normale. »*

Il est vrai que les chiffres publiés récemment par l'Office for National Statistics (ONS) avaient révélé que le nombre de travailleurs indépendants sur le marché du travail avait chuté de 238 000 unités au cours du deuxième trimestre de 2020, une période coïncidant avec le début du confinement au Royaume-Uni.

Cela n'avait évidemment pas échappé au principal syndicat des travailleurs indépendants, l'IPSE, lequel avait réitéré sa demande d'élargissement des critères d'admissibilité du SEISS pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

De plus, ce syndicat a prévenu le gouvernement qu'il devrait s'attendre à rouvrir le régime pour une troisième fois plus tard dans l'année, si jamais une deuxième vague d'infections à coronavirus se produisait.

Derek Cribb, PDG de l'IPSE, a déclaré que si l'association se félicitait de la réouverture du régime, les chiffres de l'ONS soulignent montent clairement qu'un soutien plus important est nécessaire et même urgent : *« ... la forte baisse du nombre de travailleurs indépendants*

*au Royaume-Uni (démontre bien) qu'alors que leur activité est vitale pour le pays, les indépendants n'ont pas bénéficié du même soutien que les salariés ... Deux millions et demi de personnes ont réclamé le SEISS entre mai et juin – soit seulement la moitié du total de cinq millions de travailleurs indépendants au Royaume-Uni. Aujourd'hui, comme le nombre de travailleurs indépendants a fortement diminué pour le deuxième trimestre consécutif, nous en voyons les conséquences... Avec le risque d'une deuxième vague imminente, le gouvernement doit être prêt non seulement à rouvrir le SEISS, mais aussi à l'étendre aux travailleurs indépendants qui ont trop été oubliés et qui sont désespérés. Historiquement, les travailleurs indépendants ont toujours été essentiels à toute relance de l'économie en période de récession, mais ils ne pourront pas le faire s'ils sont chassés de leurs activités avant de pouvoir jouer leur rôle. »*

### **C. PARTICULIERS**

Dans le cas où les diverses mesures évoquées préalablement n'ont pas permis au citoyen britannique de garder son emploi ou s'il travaille très peu (en tant qu'indépendant ou employé), il devra se tourner vers le **Universal Credit**. Cette allocation universelle calculée en fonction de la situation de chacun a remplacé il y a deux ans l'allocation de chômage, l'allocation familiale, l'allocation de logement, ainsi qu'une série d'autres avantages sociaux. Pendant l'épidémie **l'allocation de base a été revue à la hausse** (+/- £1.100/an en plus). Il n'y aura **plus non plus de revenus minimum supposés pour les indépendants**. Seuls leurs revenus réels seront pris en compte afin de ne pas réduire l'allocation qu'ils pourraient toucher s'ils venaient à être empêchés de travailler en raison du virus (quarantaine ou maladie).

Les banques sont priées d'offrir à leurs clients ayant contracté un **emprunt hypothécaire** une **suspension du remboursement** de cet emprunt pouvant à l'origine aller jusqu'à trois mois. Depuis lors le remboursement d'1,8 million d'emprunts fut suspendu. Les particuliers en ayant encore besoin peuvent désormais bénéficier d'un nouveau délai de trois mois. Pour ceux n'en ayant pas encore profité les demandes peuvent par ailleurs être introduites jusqu'au 31/10/2020. Les institutions financières concernées sont également priées de **ne pas saisir les biens immobiliers** faisant l'objet d'emprunts hypothécaires pendant la durée de la crise.

Les **assureurs** ont quant à eux été invités à proposer à leurs clients de **revoir leurs polices** vu les difficultés probables à payer les primes qui y sont liées et à les exempter des frais de ces ajustements ou des retards éventuels de paiement.

-----